

Nouvelles de Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles de Suisse

A propos de la révision de la Constitution

La grande Poutze

Pourquoi ?

La Constitution fédérale de 1848, entièrement révisée en 1874, faisait à l'époque de la Suisse une nation révolutionnaire. Depuis lors, elle a subi 68 révisions partielles, soit 68 modifications sur des points précis, le plus souvent dans une optique limitée. Non seulement notre constitution ne répond plus à ce qu'elle doit être, soit un ensemble de règles fondamentales d'intérêt général, mais elle ne correspond que très partiellement à la vie économique, sociale, politique actuelle.

En 1874, la Suisse était un pays à dominance agricole et artisanale ; en 1978 l'industrie, la technique, les relations internationales ont transformé le mode de vie et la mentalité des citoyens. Malgré 68 révisions partielles, notre constitution n'est plus adaptée à nos besoins. En outre, le texte est mal ordonné, disparate, quiconque a essayé de s'y retrouver le sait.

Les grands principes se perdent dans un fouillis de détails qui n'ont rien à faire dans une charte fondamentale. Ainsi l'article 27 quinquies régleme la gymnastique, l'article 32 quater al. 6 le colportage de boissons alcooliques, l'article 41 ter al. 4b l'impôt sur la bière !

Les dispositions qui régissent la vie de l'Etat en alourdissent le fonctionnement et accroissent le malaise helvétique, soit une certaine mauvaise humeur vis-à-vis des pouvoirs publics.

Sans prétendre nos institutions dépassées, leur vieillissement fait de la Suisse probablement la nation la plus conservatrice du monde.

Comment ?

Soumettre la Constitution à une révision totale veut dire :

- repenser les principes de base
- élaguer le texte de 1874 avec toutes ses adjonctions
- faire ressortir des principes vraiment primordiaux
- tenir compte des besoins et des idées dominantes actuelles
- éliminer les détails d'intérêt limité.

Après avoir pris conseil à droite, à gauche et au milieu, recueilli des avis contradictoires, avancé pour mieux reculer et reculé pour mieux avancer, Dame Helvétia a finalement décidé de mettre de l'ordre dans son ménage. Elle en a chargé 46 sages sous le haut commandement de M. Furgler. Le travail est fait et bien fait, «gründlich» pour tout dire.

Le projet, actuellement soumis en consultation, a l'heur de plaire parce qu'il maintient ce qui doit l'être, innove là où c'est nécessaire et élimine ce qui est accessoire.

Il se limite à l'essentiel. Il met en évidence les institutions et les libertés qui ont fait leurs preuves et introduit des idées neuves pour assurer l'avenir. Un projet réaliste et équilibré, formulé dans une langue claire, nette et brève, un projet souple car, à maintes reprises, il propose des alternatives. Bref, une excellente base de travail.

A titre d'exemple de ce qui précède, citons les trois premiers articles du projet d'une nouvelle constitution :

Art 1^{er}, al. 1 : La Suisse est un Etat fédératif, démocratique, libéral et social.

Art. 2, al. 1 : L'Etat assure à la communauté qui vit sur son territoire un ordre juste et pacifique

Al. 2 : Il garantit les droits et les libertés de la personne et crée les bases nécessaires à leur réalisation.

Al. 3 : Il encourage la participation des citoyens aux décisions politiques.

Al. 4 : Il tend à établir, dans le domaine social et dans ceux de la propriété et de l'économie, un régime équilibré, qui contribue à la prospérité générale, ainsi qu'à la sécurité des particuliers et au développement de leur personnalité.

Al. 5 : Il protège l'environnement et pourvoit à l'aménagement rationnel du territoire.

Al. 6 : Il veille à la santé publique.

Al. 7 : Il encourage l'instruction, les sciences, les arts et la culture.

Al. 8 : Il assure l'indépendance du pays et coopère à l'institution d'un ordre international juste et pacifique.

Art. 3 : Les tâches de l'Etat sont partagées entre la Confédération et les cantons.

(Suite au prochain numéro)

Idellette Engel

Egalité des salaires en Suisse ?

L'un de nos fidèles lectrices nous envoie une page du Bulletin patronal vaudois où elle a souligné les chiffres de SALAIRES MOYENS DE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS. Voici ce tableau :

Catégorie de travailleurs	Gains moyens			
	1974	1975	1976	1977
(gains horaires en centimes)				
Ensemble des ouvriers				
ouvriers	1150	1233	1250	1284
ouvrières	776	832	857	874
Ensemble des employés				
employés	2826	3041	3130	3204
employées	1821	1960	2020	2074

Nous avons traduit ces chiffres en % afin que l'on se rende bien compte de la différence entre salaires féminins et salaires masculins. On est encore bien loin de l'égalité, puisque les femmes ne réussissent pas à dépasser les 2/3 d'un salaire masculin.

Catégorie de travailleurs	Comparaison en % du salaire masculin			
	1974	1975	1976	1977
Ensemble des ouvriers				
ouvriers	100	100	100	100
ouvrières	67,47	67,47	68,56	68,06 %
Ensemble des employés				
employés	100	100	100	100
employées	64,43	64,45	64,53	64,73 %

(Au rythme de 1 à 2 dixièmes % de plus chaque année, il faudra attendre au moins 175 ans... avant que l'égalité complète soit réalisée !)

S.Ch.

Nouvelles de Suisse

Cinquante Femmes visitent une Place d'armes

Le Département militaire fédéral avait invité le 29 août une cinquantaine de femmes engagées dans la vie sociale de notre pays à visiter la place d'armes de Bière, son école de recrues, ses casernes, son infirmerie, ses cuisines...

Spectacle inusité que ces femmes (conseillères nationales, présidentes d'associations, journalistes) juchées sur des camions Unimog pour quadriller la plaine de Bière et ses terrains d'exercice ou de tir; et les fou-rires des recrues qui n'en croyaient pas leurs yeux laissaient penser que nous étions nous aussi un spectacle...

Mères ou femmes de soldats

C'était notre lot en général. Ainsi bien entendu que la lutte contre les mites dans les plis des uniformes, les envois de colis saucissons - fruits secs et le maintien général du moral par des lettres réconfortantes. En avons-nous reçus de ces récits effroyables, de ces nuits grelottantes dans les «forêts militaires», de ces caporaux hargneux, de ces brimades, de ces bistrots où le

Au cours d'une journée dont toutes les participantes ont, je crois, été impressionnées, l'exposé du Brigadier della Santa sur les problèmes humains et psychologiques posés par l'instruction, a suscité des réactions diverses, les unes négatives, les autres enthousiastes, sans qu'on puisse discerner un clivage politique ou même de générations.

Pour ma part, j'ai regretté que le Br. della Santa ait insisté sur les cas difficiles et n'ait guère parlé de la grande majorité des recrues qui se plient bon gré mal gré aux contraintes de l'instruction, ni des pas que celle-ci a faits et fait pour aller à la rencontre des jeunes qui n'ont plus guère appris l'obéissance dans leur famille ou à l'école. Aux non-initiés que nous étions, peut-être aurait-il aussi fallu expliquer pourquoi l'armée doit maintenir ses exigences si elle veut exécuter le mandat dont l'ont chargée les pouvoirs politiques.

Le militaire n'est plus un domaine exclusivement masculin. Il y a des femmes députées aux Chambres, d'autres actives dans les partis. Et toutes nous pouvons un jour être appelées à voter, par exemple sur les crédits militaires. Nous devons apprendre à considérer ces questions objectivement.

Mais il y a plus: l'armée devrait pouvoir compter sur des femmes pour relayer les hommes dans certains secteurs de la défense nationale. Or les contingents des services auxiliaires féminins, de la protection civile, de la Croix-Rouge sont loin d'être au complet.

P. Bugnion-Secrétan



La mode automne-hiver à l'armée!

Photo P. Izard

schnaps se boit à 7 heures du matin. Enfin, nos pères, frères, maris et fils y ont tous passé, plus ou moins enthousiastes, plus ou moins réconciliés; il était bon que le DMF nous permette de voir les choses de près.

Politique de Sécurité

C'est ainsi que le colonel G. de Loës, du Groupement de l'Etat-Major général a défini l'armée suisse lors d'un exposé fort lucide.

En effet, notre conception militaire n'est que défensive, ce qui est d'ailleurs sa justification et la «police d'assurance» helvétique contre une attaque, ce qui fut démontré en 1940.

Notre territoire offre des obstacles naturels à une attaque mécanisée grâce à son relief, et une attaque nucléaire offre les plus graves inconvénients à l'ennemi lui-même. Donc, même à notre époque, une petite armée helvétique pourrait faire réfléchir un agresseur potentiel beaucoup plus puissant.

Le Brigadier della Santa expliqua les problèmes humains et psychologiques posés par l'instruction dans les diverses écoles d'armée, et cet exposé suscita les réactions les plus diverses et les plus passionnées de l'auditoire: c'est là qu'on réalise combien les relations humaines, parents-enfants, famille-société, sont remises en cause, et à quelle profondeur affective (voir art. P. Bugnion).

Exercices pratiques

Nous avons été gâtées: quatre Hunter, un Mirage venus de Payerne à notre bénéfice, des tirs au revolver, mitrailleuse, grenades, mines, armes anti-chars, grenades perforantes et roquettes, les oreilles casquées et les yeux éblouis par les décharges, on se croyait vaguement à Okinawa ou dans une plaine vietnamienne, ce qui prouve d'ailleurs à quel point notre génération échappe à certaines réalités.

Réflexe de ménagère

C'est le mien devant ces superbes démonstrations de travail coordonné et de précision technique: tout ça doit revenir bien cher, et puis l'herbe est toute roussie! Réaction puérile je n'en doute pas, si la paix et la liberté helvétiques permettent que les tirs ne dépassent jamais les limites des places d'armes.

B. v.d. Weid

Tour d'Horizon

Saint-Siège

Le *Corriere della Sera* se demande si Jean-Paul II a voulu faire une fleur aux féministes italiennes lorsqu'au cours d'une allocution il a dit : «Dieu est notre Père et davantage encore notre Mère». Ceux qui le connaissent pensent généralement que le nouveau pape souhaitera apporter son soutien aux femmes et surtout aux femmes seules.

France

Mme Monique Pelletier a été nommée secrétaire d'Etat à la condition féminine. Nos félicitations.

Angleterre

Electriciens à 30 ans depuis 1918, à 21 ans, comme les hommes depuis 1928, les Anglaises ne représentent encore que le 4 % du Parlement et le 7 % du gouvernement.

La Commission de l'égalité des chances a désapprouvé deux décisions récentes «qui perpétuent un état d'esprit protecteur, comme si les femmes n'étaient pas des adultes à part entière» (A. Cendre dans la Tribune de Genève) : Un employeur a raison de permettre à ses ouvrières de sortir 5 minutes plus tôt que les hommes pour éviter la cohue aux portes, c'est une affaire de courtoisie. Le gérant d'un pub a raison de refuser de servir les femmes au comptoir et de les obliger à s'asseoir, pour leur agrément.

Un tribunal a donné raison à une fillette de 13 ans qui voulait jouer au football dans le club junior de la localité : à cet âge, elle n'est pas désavantagée physiquement par rapport aux garçons, et il n'y a pas de raison, si elle est bonne joueuse, de lui refuser de se joindre au club. Le juge lui a alloué 200 livres de dommages et 50 livres pour blessure à son amour-propre.

La revue *Woman's Realm* a fait une enquête auprès de 1000 femmes entre 16 et 60 ans, mariées et célibataires, avec et sans

enfant professionnelles et ménagères. 1 sur 4 se sent isolée. Tout particulièrement celles entre 16 et 24 ans, soit qu'elles quittent la maison pour l'internat ou un travail, soit qu'elles changent de localité à la suite d'un mariage. Tout particulièrement aussi celles qui habitent les centres industriels et des villages. Les moins solitaires sont les habitantes de petites villes. *Woman's Realm*, appuyée par une vingtaine d'organisations féminines, a lancé une semaine de la rencontre (Find-a-friend-week).

La conférence mondiale des évêques de l'église anglicane (65 millions d'adhérents à des églises autonomes dans 165 nations) dite Conférence de Lambeth, qui se réunit tous les dix ans, a décidé récemment par 316 voix contre 37 et 17 abstentions, de laisser à chaque église la liberté d'ordonner des femmes, à la condition qu'au préalable les opposants aient eu la possibilité de se faire entendre. Les femmes ne pourront être ordonnées évêques que si la décision est prise à une majorité écrasante des membres et après consultation avec un comité ad hoc d'archevêques. Ces décisions de la Conférence de Lambeth ont probablement été moins inspirées par un souci d'égalité que par le désir d'éviter des schismes. Un navire de la marine de guerre, un chasseur de mines, est maintenant commandé par une femme de 51 ans, Denise Aubyn Hubbard.

Pologne

La NZZ a consacré le 12 août une page passionnante au rôle essentiel que les femmes jouent dans la vie intellectuelle et notamment dans la création poétique. Elle présente cinq femmes nées entre 1920 et 1945 qui ont toutes publié de nombreux livres de poésie, reçu des prix littéraires, et contribué à la prise de conscience du peuple polonais. Dans un débat récent ouvert par la revue de Varsovie *Kultura*, de nombreux auteurs, hommes et femmes, ont pris position sur le thème : littérature féminine - littérature masculine : il n'y a que de la bonne ou de la mauvaise littérature ; l'existentialisme de S. de Beauvoir est aussi masculin que celui de Sartre, et le style de Proust est aussi féminin que celui de V. Woolf ; il y a seulement des domaines que seule la femme peut explorer et inversement ; vouloir distinguer entre la littérature masculine et la féminine a quelque chose d'indécent, voire de pornographique.

Parlons du CEFRES

Centre féminin européen de recherches sur l'évolution de la société

Le CEFRES, ce n'est pas une nouvelle «organisation féminine» mais un centre de recherche scientifique, créé et animé par des femmes, notamment par sa fondatrice et déléguée générale Françoise Latourda Veiga Pinto. Il veut aider les femmes à approfondir le rôle qu'elles peuvent et doivent jouer dans l'élaboration d'une dynamique sociale où les responsabilités et le pouvoir de décision soient équitablement répartis entre elles et les hommes. Il est né en effet à la suite d'un colloque à l'Institut international d'études sociales du BIT sur «La femme et la décision : une priorité sociale». Il est né de la volonté et de l'effort de quelques femmes intéressées à poursuivre les recherches sur ce thème, désireuses d'apporter par là une contribution féminine constructive au changement social, dans le sens d'une amélioration de la qualité de la vie.

Créé le 11 mars 1977, le CEFRES dispose depuis quelques mois d'un bureau à Paris. Il doit encore compléter sa structure :

- tout d'abord par l'établissement d'un centre de documentation qu'on espère pouvoir fixer à Genève, à proximité des riches sources d'information que sont le

- BIT, le siège européen des Nations Unies et ceux de nombreuses agences spécialisées des Nations Unies
- puis par la création de centres d'appui nationaux — 3 sont déjà en formation à Paris, Londres et Vienne — et par le recrutement de nouveaux membres et de soutiens financiers
- enfin par le lancement en automne 1978 d'un bulletin d'information.

Mais déjà le CEFRES met sur pied pour janvier 1979 à Lisbonne un colloque d'une soixantaine d'experts, hommes et femmes, sur le thème «Travail et emploi : vers quelle société ?». Le thème l'indique : il s'agit d'une étude prospective, où l'accent sera mis spécifiquement sur le travail des femmes, et qui devra déboucher sur un programme d'action et de recherche.

Le colloque de Lisbonne est placé sous le patronage du BIT et de la Commission des Communautés européennes à Bruxelles. Le CEFRES a reçu le statut consultatif au Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'est dire qu'il rencontre un réel intérêt et bénéficie déjà d'appuis précieux.

Nous espérons qu'en Suisse aussi cette initiative trouvera de l'écho et des appuis. Pour tous renseignements, s'adresser au CEFRES, 55 rue de Varenne, 75007 Paris, ou à la soussignée.

Perle Bugnion-Secretan
Montoiseau, 1299 Crans VD

(F-Questions au féminin)

Etats-Unis

Les femmes représentent maintenant 40 % de la main-d'œuvre. Entre 1970 et 1975, la proportion des femmes occupant des postes de direction a passé de 13 à 19 %. Paradoxalement, l'afflux des femmes, souvent sans formation professionnelle, dans l'économie a fait reculer leurs salaires de 64 à 57 cents pour chaque dollar gagné par un homme. En outre, on constate toujours que les salaires des femmes ayant une formation supérieure progressent moins rapidement que ceux des hommes : c'est dû en partie à ce qu'elles concentrent leurs activités dans des domaines tels que l'enseignement ou les professions hospitalières et paramédicales, où les salaires croissent moins rapidement que dans d'autres professions.

Avec une majorité inespérée de 233 voix contre 189, la Chambre des Représentants a accepté de prolonger le délai pour la ratification de l'amendement constitutionnel sur l'égalité des droits ; elle a également décidé que les Etats qui l'ont déjà ratifié ne peuvent revenir en arrière. Comme un député se plaignait de l'ennui mortel du débat, la pittoresque Bella Abzug lui a répliqué, aux applaudissements de la galerie, que les femmes le subissaient toute leur vie ! Le Sénat doit encore se prononcer.

Suisse

Au festival d'Hyères, Isa Hesse a reçu le prix des critiques pour son film **Julie from Ohio**. Bravo !

Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres de prolonger d'un an le délai pour la préparation du message sur l'initiative «Droits égaux», vu l'abondance des matières à étudier.

Dans les épreuves pour le titre national de dressage, Christine Stuckelberg, bien sûr, est sortie première, mais il y avait avec elle 3 autres femmes parmi les 6 premiers concurrents. Bravo !

Lorsqu'un carnet d'épargne est établi au nom de la femme, les banques présument-elles habituellement qu'il s'agit d'un bien réservé ? Une petite enquête menée à Zurich par une lectrice de la NZZ montre que les banques ont des pratiques différentes : la Banque populaire et la banque Migros répondent oui ; l'Union de banques suisses et le Crédit suisse s'en tiennent à la lettre du droit et répondent non.

Sous le titre «**Der Orientierte Haushalt**», la TV suisse-allemande donne 12 émissions sur la conduite rationnelle, moderne et bien planifiée d'un ménage : budget et budget-temps, diététique, achats, appareils ménagers, sécurité, etc. Ce ne sont pas des leçons pour débutants, mais un cours qui doit aider les spectateurs, hommes ou femmes, à tenir leur ménage d'une façon «professionnelle». Créée par l'université allemande sur les ondes, cette série a déjà été reprise en Autriche. Pour la Suisse, chaque émission (donnée 2 fois, le lundi à 17 h. 30 et le samedi à 10 h. 30, du 11.9 au 2.12 1978) comprend le film de base allemand, plus une discussion avec des spécialistes suisses. Ainsi la

dernière émission, le 27.11 et le 2.12.78, sur le thème «La ménagère et la société, 20 ans de vie comme épouse et mère» sera commentée par Mme Lieberherr, Conseiller aux Etats et présidente de notre Commission fédérale pour les questions féminines. Mme Lieberherr comparera l'application de l'art. 3 de la Constitution allemande avec l'art. 4 de la Constitution fédérale et le projet d'art. 4bis de l'initiative «Droits égaux pour hommes et femmes». A ne pas manquer si vous savez l'allemand.

Perle Bugnion-Secretan

*Dans notre
prochain numéro :
Conférence internationale
des éclaireuses,
à Téhéran*



Femmes iraniennes
dans leur «tchador»

On ne fait bien que ce qu'on aime. C'est parce qu'on aime
se sentir utile, s'enrichir professionnellement, se faire des amis,
qu'on travaille à Manpower.

Manpower. Le travail j'aime.

